

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 31 mars 2025, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **7 avril 2025** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 46

Nombre de conseillers absents à la séance : 7

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : /

### ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Vanessa BONNEFOY, Nadine BRUEL, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN

### ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Magali MAUREL (représentée par Bernard BERTHELIER), Catherine AMALRIC (représentée par Jean-Paul NICOLAS), Jean-François BARRIER (représenté par Nathalie GARDES), Elisa BASTIDE (représentée par Philippe MARIOU), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Michel COSNIER (représenté par Jean-Louis PRAX), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Philippe FABRE (représenté par Philippe MAURS), Claudine FLEY (représentée par Vanessa BONNEFOY), Maxime MURATET (représenté par Nicole SOULENQ-COUSSAIN), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Jean-Louis VIDAL (représenté par Thierry CRUEGHE), Véronique VISY (représentée par Valérie RUEDA)

### ETAIENT ABSENT(E)S :

Isabelle LANTUEJOUL, Yves ALEXANDRE, Hubert BONHOMMET, Géraud DELPUECH, David LOPEZ, Chloé MOLES, Julien VIDALINC

Monsieur Christian POULHES a été élu secrétaire de séance.

## **N° DEL\_2025\_037 : FINANCES / BUDGETS ANNEXES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT 2025 DU BUDGET PRINCIPAL**

### **Rapporteur : Monsieur Gérard PRADAL**

Les Budgets Annexes de l'Eau et de l'Assainissement comportent plus de 80 % de charges fixes et leur équilibre est, dans ce contexte, essentiellement dépendant de l'effet « prix » sur les charges ou les produits. Parallèlement, la consommation des professionnels et des ménages diminue tendanciellement en volume et ce, malgré une augmentation du nombre d'usagers assujettis à ces services. En 2024, les volumes d'eau facturés aux usagers ont été inférieurs de 2,6 % à 2023. De la sorte, à tarif constant, les ressources nettes du service se contractent. Pour l'usager, la problématique est tout aussi ambiguë puisque, avec l'augmentation régulière des tarifs, même en consommant moins, il voit le montant de sa facture au mieux stagner.

Depuis quelques années, les services de l'Eau et de l'Assainissement doivent faire face à des investissements considérables, que ceux-ci soient consécutifs à la mise en œuvre du Schéma Directeur de l'Eau (autour de 29 M€ HT projetés) ou attachés à la réalisation de la mise aux normes du système d'assainissement de Souleyrie (le coût de ce programme étant particulièrement élevé : 41,5 M€ HT). Il faut ajouter que ces chiffres n'intègrent pas le besoin courant annuel de renouvellement des matériels et des équipements qui oscille

entre 1,8 M€ et 2 M€ pour l'eau potable et est proche de 1,5 M€ pour l'assainissement.

La Collectivité est donc confrontée à la problématique d'un pic d'investissement qui met en péril l'équilibre financier de ces budgets malgré les efforts de gestion réalisés et les mesures tarifaires adoptées ou projetées sur la période considérée. Le scénario retenu conduit ainsi à la poursuite d'une augmentation régulière et soutenue des prix de l'eau et de l'assainissement. Mais, malgré les soutiens financiers obtenus ou attendus (notamment à travers le Contrat de Progrès Territorial) et en intégrant une évolution supportable de l'endettement, il ne peut être garanti que ces deux services aient une situation budgétaire qui puisse être qualifiée de saine au terme de cette période de surinvestissement. La seule croissance des charges d'amortissement pourrait même conduire à une impasse budgétaire, comme l'ont mis en évidence certaines simulations prospectives réalisées lors des études conduites à ce propos.

En se basant sur les dispositions des articles L.2224-1 et L.2224-2 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est possible de verser une participation du Budget Principal afin de financer en partie les investissements des Budgets Annexes de l'Eau et de l'Assainissement et ainsi ne pas faire augmenter trop brutalement les tarifs supportés par les usagers. En effet, l'alinéa 2 de l'article L.2224-2 stipule que la prise en charge de dépenses par le Budget Principal est possible « lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ».

Compte tenu des investissements projetés pour 2025 sur ces deux secteurs, il est proposé d'allouer une participation du Budget Principal aux Budgets Annexes de l'Eau et de l'Assainissement pour des montants respectifs de 100 000 € et 250 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver, dans le cadre des dispositions de l'article L.2224-2 du CGCT, l'attribution au titre de l'exercice 2025, d'une subvention d'investissement de 100 000 € pour le Budget Annexe de l'Eau et de 250 000 € pour le Budget Annexe de l'Assainissement ;

- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à l'exécution des opérations comptables et financières induites par la présente délibération, les crédits nécessaires étant respectivement inscrits au compte 20415342, fonctions 732 (budget eau) et 733 (budget assainissement) du Budget Principal.

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Le Secrétaire,

Pierre MATHONIER.

Christian POULHES.